Vol. XLII [redacted] Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 27 Août 1913. No. 43

ABONNEMENT
Canada.......................$1.00 par année
Etats-Unis.......................1.50 "
Europe (compris le port)......2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne.................12 cents
Chaque insertion subséquente..........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées:

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

L'ATTITUDE DU "MANITOBA"

Le Manitoba est injuste à l'égard des Catholiques de Winnipeg lorsqu'il leur reproche avec insistance, dans des termes de moins en moins voilés, de n'avoir pas fait tout leur possible pour essayer de tirer le meilleur parti des amendements Coldwell. Si l'honorable M. Coldwell a échoué d'abord, et les Catholiques ensuite, dans leurs négociations respectives avec la Commission scolaire de Winnipeg, la faute n'en est pas aux Catholiques. Ceux-ci, comme en font foi des documents publics, ont proposé à la Commission scolaire tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement lui proposer. S. G. Mgr l'Archevêque a loué, dans son mandement du 13 avril dernier, le travail du Comité, composé de laïques et de prêtres, qui a conduit les négociations en leur nom. _Le Manitoba_ peut être assuré aussi que ces mêmes Catholiques ne négligeront rien pour tirer profit de la nouvelle opinion légale donnée par M. Andrews, à la demande du ministre de l'éducation.—_Les Cloches de Saint-Boniface._

Nous publions cette note des *Cloches* pour montrer à tous, ceux qui pensent comme nous et ceux qui pensent autrement, que notre sincérité est entière et que nous ne craignons pas de communiquer à nos lecteurs un texte qu'ils ont le droit de connaître.

Nous savons gré aux *Cloches de Saint-Boniface* de n'avoir pas mis nos intentions en doute et d'avoir simplement signalé ce qu'elles croient être une appréciation erronée de la conduite des catholiques de Winnipeg.

Nous ne voulons pas faire de discussion avec cette revue, qui est notre amie, que nous tenons en grande estime, et qui a droit, de par son haut patronage et son mérite, à tous les égards.

Si, du reste, les *Cloches* veulent dire que les catholiques de Winnipeg, comme bloc, ont fait leur possible, nos sommes tous deux d'accord. C'est même pour nous une joie véritable que de pouvoir rendre hommage à la noble conduite de nos coreligionnaires de la grande ville.

Nos articles, nous croyions l'avoir clairement précisé, ne visaient pas *tous* les catholiques de Winnipeg. Ils visaient, et très droit, nous l'avouons, un groupe spécial, pas nombreux, dont la conduite s'est, à notre avis, trop inspirée de sympathies ou d'antipathies politiques.

Contre ce groupe, qui nous avait attaqués, avec des façons et des méthodes diverses, nous nous sommes défendus. Et nous hésiterions fort à retrancher quoi que ce soit de ce que nous avons écrit au sujet de ces messieurs.

Nous ne voulons pas cependant laisser dégénérer en polémique d'adversaires ce qui n'a été dans notre pensée qu'une explication nécessaire entre serviteurs d'une même idée.

Il ne s'agit pas tant du passé que de l'avenir. Pour cet avenir, qui aura ses luttes, le *Manitoba* désire ardemment la cohésion des forces catholiques.

C'est cette pensée qui nous retient vis-à-vis d'autres, lesquels moins courtois, moins généreux d'esprit, moins mesurés que les *Cloches,* nous donneraient l'occasion de vives ripostes si nous n'avions comme but unique la paix et l'union, facteurs essentiels de victoire.

Le Nouveau College Agricole

Le nouveau collège agricole de Saint Vital sera prêt le 28 octobre, date de l'ouverture des cours. Le déménagement de l'ancien au nouvel établissement se fait actuellement.

Le collège agricole de Saint Vital pourra recevoir entre cinq à six cents étudiants.

Le tramway fonctionnera régulièrement entre le collège et la ville d'ici quelques jours.

Comte de Gimli

L'Honorable juge-en-chef Mathers a rendu, mercredi, une décision qui empêchera peut-être d'aller jusqu'à so nterme la requête en invalidation de l'élection de M. E. L. Taylor comme député de Gimli. D'après le juge Mathers, la signification faite à M. Taylor a été défectueuse.

La Construction Publique Dans l'Ouest Canadien

L'Honorable M. Rogers vient d'achever une visite de l'Ouest depuis Winnipeg jusqu'à Victoria. Ce voyage du ministre des Travaux Publics produira probablement les plus heureux résultats. M. Rogers a fait un examen sérieux des travaux en cours d'exécution dans les quatre provinces de l'Ouest.

L'Hon. Joseph Bernier a accompagné le ministre fédéral dans cette tournée.

Le Recensement de l'Industrie

(*La Patrie*)

Depuis dix ans, l'industrie a fait au Canada de rapides progrès. Le nombre d'établissements industriels a augmenté de 4,568; le capital placé dans l'industrie s'est accru de 800 millions de dollars; le nombre d'employés est grossi de 178,000; le total des salaires est plus grand de 107 millions de dollars, et la valeur des produits manufacturés montre une augmentation de 685 millions.

La production industrielle a atteint en 1910 la somme énorme de $1,166,000. L'industrie naissante des provinces de l'Ouest ne fournit dans ce total qu'un appoint de 80 millions. Il est donc exact de dire que les provinces de l'Est ont pratiquement le monopole de l'industrie du pays. L'Ontario, à lui seul, fabrique pour 580 millions de produits manufacturés, et le Québec, pour 351 millions.

Cette énorme production industrielle est presque toute absorbée par le marché domestique. En 1910, en effet, nos exportations de produits manufacturés n'ont pas dépassé 36 millions de dollars. Nous exportons trois fois plus de céréales, quoique la valeur du rendement annuel des grandes cultures ne soit que d'environ 500 millions de moins de la moitié de la production industrielle.

Le Ble en Franchise

Le blé canadien entrera en franchise aux Etats-Unis. L'amendement démocrate admettant en franchise le blé étranger aux Etats-Unis, au lieu du droit de dix pour cent depuis longtemps en vigueur, a été adopté par un vote de 37 au sénat de Washington.

La Recolte du Ble

Un expert de Londres laisse prévoir que la récolte du blé au Canada, cette année, battra tous les records; c'est une perspective des plus encourageantes. Il estime que notre pays, à l'automne, n'aura pas produit moins de 232,000,000 de boisseaux de blé; il est certain que les nouvelles qui nous viennent de partout nous permettent d'accepter cet optimisme.

De plus en plus, le Canada devient un grenier du monde; cependant, sa production est encore de beaucoup inférieure à celle des Etats-Unis qui escomptent cette année une récolte de pas moins de 752,000,000 de boisseaux de blé. La Russie aussi surpasse le Canada dans sa production de blé; on prévoit, cette année dans l'Empire du Tzar, moins toutefois la Sibérie et la Russie asiatique, une récolte de 560,000,000 de boisseaux. On peut s'imaginer par là si cet immense pays fournit au monde de précieuses graminées.

La France, cette année, espère produire 336,000,000 de boisseaux de blé; l'Autriche-Hongrie 208,000,000 de boisseaux; l'Italie 200,000,000; les Indes 340,000,000; l'Allemagne, 156,000,000; l'Espagne, 116,000,000; le Royaume-Uni, 60,000,000.

Nous triplerons presque la production de l'Australie qui ne s'élèvera qu'à environ 90,000,000 de boisseaux et nous dépasserons pour le première fois la République Argentine dont la récolte de blé, cette année, est estimée par le même expert à 184 millions de boisseaux seulement.

Il est pourtant, en dehors de notre cas, un fait intéressant à signaler, à propos de la récolte du blé dans le monde: c'est que la production en Bulgarie, cette année, sera plus grande qu'elle ne l'aura jamais été. On avouera que c'est un phénomène assez extraordinaire, quand on sait que tous les hommes et les jeunes gens en état de porter les armes étaient engagés sur les champs de bataille de la Thrace et de la Macédoine. On ne peut en conclure qu'une chose: c'est que ce sont les vieillards, les infirmes, les femmes et les enfants qui se sont livrés avec ardeur à la culture des champs. C'est un fait peu commun qui nous démontre bien que le peuple bulgare est paysan jusque dans les ongles, attachés à la terre de toutes les fibres de son être. C'est ce qui lui a permis de grandir, en dépit de tous les obstacles et de vaincre ensuite son séculaire dominateur qui n'avait pas comme lui des qualités d'agriculteur.—*La Presse.*

Feu le R. Frere J. M. J. Mulvihill

Le R. Frère Mulvihill, O.M.I., est mort jeudi dernier à Saint-Laurent et a été inhumé samedi.

Le Frère Mulvihill avait 73 ans; bien que sa santé fût plutôt chancelante depuis deux ans il n'a eu que deux jours de maladie aigue avant sa mort.

On pourrait écrire sur le défunt une longue et intéressante biographie. C'était un immigré du Yorkshire; il avait fait son noviciat à Belmont, près de Dublin. Il ouvrit la première école de la paroisse de Saint-Laurent en 1876 et il enseigna dans cette école pendant de longues années; ses élèves étaient de langue française, anglaise, et même *cree,* car des sauvages fréquentèrent cette école.

Le Frère Mulvihill, auquel sa communauté confiait un grand nombres d'affaires matérielles, prit aussi un grand intérêt aux affaires publiques du district. C'est ainsi que pendant vingt-deux années consécutives, ce religieux fut préfet de la municipalité de Saint-Laurent. Il connut plusieurs luttes électorales!

En 1897, il alla tendre la main, à Saint-Paul et à Chicago, et il rapporta de ce voyage la grosse somme, qui construisit l'église actuelle de la mission de Saint-Laurent.

Le R. F. Mulvihill fut nommé par le gouvernement fédéral, envoyé spécial en Irlande aux fins d'immigration. Son amour pour l'Erin, son *home* de jeunesse, lui avait fait faire antérieurement le même voyage, et il en avait rapporté de très vivaces et très intéressants souvenirs. C'est une caractéristique figure du passé qui disparait, et les regrets seront nombreux.

Le 160e anniversaire du premier defrichage dans l'Ouest Canadien

Régina, Sask.—Melfort, une petite ville située au fond de la vallée de la Carrot, dans le nord de la Saskatchewan, sera le théâtre, l'an prochain d'une belle fête du souvenir.

Elle célèbrera en effet, au mois d'août 1914, le 160e anniversaire du premier défrichage tenté dans cette région, à Fort La Corne, près de Melfort, par l'explorateur français, le chevalier de la Corne.

Une manifestation rappelant la venue de l'explorateur sera organisée sous forme de "pageant."

Notes sur le Campement Des Cadets a Gimli

Le campement annuel pour les Cadets de Saint-Boniface et de Winnipeg eut lieu du 11 au 16 août. Un train spécial partit de la station du C.P.R. lundi matin à 10 hrs., emportant 396 garçons appartenant: au corps des Cadets de l'Ecole Provencher au nombre de 112, groupe le plus important; au corps des "Highland Cadets" de Winnipeg; à la fanfare des écoles de Winnipeg, enfin à plusieurs autres organisations.

Le train arriva à destination vers 12.30 hrs. Les différents groupes se formèrent en colonnes de marche pour se rendre sur le terrain du camp situé sur les bords du lac Winnipeg.

Comme les Cadets du Sacré-Cœur de Saint-Boniface avaient envoyé une avant-garde, leurs tentes étaient déjà dressées; ils marchèrent gaiement et triomphalement pour en prendre possession. Les cuisiniers aussi avaient pris les devants, de sorte que bientôt l'appel pour le diner retentit à travers le camp, et il va sans dire que tout le monde s'empressa d'y répondre.

La vie quotidienne du camp était ainsi ordonnée: réveil à 6 hrs. puis un quart d'heure de gymnastique pour préparer l'appétit; la sainte messe suivie du déjeuner; le reste de la journée se passait dans les exercices suivants: tir à la cible, escarmouches et connaissances des signaux, exercices de brancardier, bains trois fois par jour dans le beau lac, jeux dans l'après-midi, travaux de ménage, etc.

Le repos de la nuit avait lieu à 9.30.

Des exercices religieux se faisaient chaque matin: le Père Louis Messier célébrait la sainte messe pour les Cadets de Saint-Boniface et leur distribuait la sainte communion, et pendant ce temps le Rvd. Frère Joseph s'occupait des non-catholiques dont les exercices consistaient en prières, hymnes, et en exhortations appropriées à leurs âge.

Les officiers en charge du camp étaient: Col. Hosmer, inspecteur des Cadets M.D.O. et le Major Ducharme, adjudant du camp. Le quartier-maître était le lieutenant Gow. En plus il y avait quatre sergents instructeurs des armées permanentes: sergent de couleur Carrol pour les exercices de gymnastique; sergent-major S. M. Marsden pour le tir; le sergent de couleur Smith chargé des parades de cérémonie, et un autre sergent instructeur pour les signaux.

La revue a eu lieu vendredi après-midi en présence des colonels Steele et Mitchel. Le colonel Steele, après la parade, témoigna une grande satisfaction pour la tenue des garçons et félicita les enfants de l'école Provencher d'une manière toute particulière parce qu'ils avaient suivi et pratiqué avec exactitude et méthode les "exercices physiques" pour lesquels le gouvernment fait de si grandes dépenses; enfin il exprima l'espoir que les autres écoles suivraient l'exemple de Provencher.

Comme appréciation générale, le bon esprit et la bonne volonté régnèrent jour et nuit dans nos rangs. L'orage du jeudi soir, d'une violence extraordinaire et qui fit peur à bien des hommes, n'effraya pas et ne découragea pas nos petits militaires; leur sommeil fut aussi calme et aussi profond tant leur confiance en leur Directeur et leurs professeurs était grande; aussi dès l'aube du lendemain on les vit gais et alertes comme les autres jours.

Un des faits les plus remarquables de la semaine fut l'arrivée au camp de Gimli de nombreux visiteurs de Saint-Boniface: Mgr F. A. Dugas qui daigna passer la nuit avec nous sous la tente, les R.R.P. Sauvé et Godin, représentants du collège de Saint-Boniface, M. J. B. Leclerc, délégué du Club Le Voyageur et d'autres bienfaiteurs des Cadets. Cette visite procura à nos enfants la joie de voir des figures amies et bien-aimées, et aux visiteurs une douce jouissance de quelques heures délicieuses au milieu de cette jeunesse joyeuse et pleine de vie.

Les officiers ne manquèrent pas de remarquer que les visiteurs étaient tous de Saint-Boniface; ce qui fit admirer l'esprit de famille qui règne parmi les Canadiens-Français ainsi que l'affection sincère et réciproque des parents et des enfants. De plus les jolis cadeaux apportés par les visiteurs attirèrent l'attention des autres camps et excitèrent leur envie; inutile de dire que chez nous ils firent bien des heureux, et tous se souviendront de cette délicatesse de la part de nos visiteurs.

Pour stimuler l'ardeur et relever les courages, les colonels établirent des concours entre les différents corps de Cadets et entre les individus. Le premier prix, le plus important et le plus élevé, fut gagné par les Cadets de l'école Provencher pour les manœuvres militaires et les exercices de gymnastique. Les prix individuels pour le meilleur tir, pour la tente la mieux entretenue, furent décernés à des Cadets de Winnipeg; aux nôtres cependant, un prix spécial tant la compétition était grande et malgré leur peu d'expérience dans ce nouveau genre de vie.

Le retour s'est fait dans l'ordre le plus parfait, et tous sont revenus fatigués, grillés même, mais contents de leur petite vacance. Ils se promettent d'y retourner de nouveau l'an prochain et de jouir davantage si cela est possible: sous un tel règlement et sous une telle surveillance, il n'y a aucun danger et il fait bon de s'amuser.

UN AMI.

M. Adrien LaRiviere

MAIRE DE GROUARD, ALBERTA

Nous apprenons avec un sensible plaisir que notre ami, M. Adrien LaRivière, fils de l'Hon. Sénateur LaRivière, vient d'être élu premier maire de la ville de Grouard.

M. A. LaRivière est un enfant de Saint-Boniface, et a fait son cours classique au Collège des Jésuites, de cette ville.

A Son Honneur le Maire de Grouard nous offrons nos plus sincères félicitations pour la brillante victoire qu'il vient de remporter.

Feu M. Emile Olivier

(*La Presse*)

Dans le personne d'Emile Ollivier, décédé hier en France, à Annecy, à l'âge de 88 ans, disparaît de la scène du monde un homme d'Etat qui joua jadis un rôle remarquable, jusqu'à la chute du second empire, et en même temps un journaliste, un historien et un académicien, dont les œuvres honorent la littérature française.

Marseillais de naissance, il était le fils de Démosthène Ollivier, homme politique qui acquit une certaine notoriété, surtout à combattre Louis-Napoléon.

Emile Ollivier fut admis en 1848 au barreau de Paris et il ne tarda pas à être nommé commissaire général de la République dans les Bouches-du-Rhône, où il réussit à étouffer des troubles socialistes, lors des événements de juin.

En 1857, il était élu député de la Seine, au Corps législatif. Orateur précis et éloquent, polémiste ardent et habile, il prit rang parmi les chefs de l'Opposition et il brilla dans le fameux groupe des Cinq.

En 1863, il fut réélu député, puis il se dégagea peu à peu de l'Opposition pour incliner vers le pouvoir. Il devint le chef du tiers-parti en 1869 et, le 2 janvier 1870, il devenait ministre de la justice et des cultes et premier ministre, déterminé à organiser l'empire libéral que Napoléon III avait rêvé. Mais le ministère dont il était le chef fut froidement accueilli par le Corps Législatif.

Emile Ollivier tenta vainement de faire ratifier par un plébiscite son plan d'empire libéral et, à cette occasion, il se vit délaissé par les ministres des affaires étrangères, des travaux publics et de l'instruction publique. Tel abandon lui amena un échec. D'ailleurs, la guerre franco-prussienne et les défaites successives des armées françaises qui la marquèrent, amenèrent bientôt la déchéance du ministère. Le 9 août 1870, Emile Ollivier laissait le pouvoir, à la suite de l'ordre du jour déposé par Clément Duvernois. Il passa en Italie, d'où il revint en 1873, mais l'impopularité s'attacha à son nom et il ne put se faire réélire député.

Choisi pour remplacer Lamartine à l'Académie française, en 1870, il collabora à un grand nombre de journaux et de revues où ses opinions firent souvent autorité. En outre, ses ouvrages d'histoire, de politique et de jurisprudence lui ont valu une grande réputation, d'ailleurs bien méritée.

Bref, en Emile Ollivier la France perd un travailleur infatigable qui a rempli une illustre carrière.

"PAUVRE HOMME"

Ne pousse pas la grille en fer de ce domaine
Où sont morts le jet d'eau, le lavoir et la cloche.
Vois, l'herbe a recouvert le sentier qui t'y mène
Et nul chien sur le seuil n'aboie à ton approche.

On nomme ce logis la maison des tristesses...
Jamais les contrevents ne battent les murailles.
Nulle lampe aux carreaux n'allume sa caresse
Et le perron est obstrué par les broussailles.

Ne te penche qu'un peu pour regarder, et passe...
Le colombier muet n'a plus de tourterelles.
Mille oiseaux, autrefois, volaient sur la terrasse
Et des roses croissaient ici, mais où sont-elles?...

Le maître de l'endroit est un homme bizarre.
Il eut, jadis, un grand chagrin. De quelle sorte,
Nul ne le sait. Il est de paroles avare...
Le vent, dans les sapins, chante sa douleur morte...

Il aimait tant bêcher un peu, soigner les roses,
Arracher l'herbe folle au bord des avenues;
Mais les petits bonheurs de ces petites choses
Sont partis pour jamais quand la peine est venue.

Si tu le vois avec une étrange démarche,
Des habits mal soignés, dire des mots sans suite,
Ou compter au hasard les arbres ou les marches,
Ne lui fais pas de signe, éloigne-toi très vite.

Car ses vieux compagnons, le tilleul et le hêtre,
A ce pauvre homme-là savent ce qu'il faut dire.
Tout d'un coup, à ta vue, il pleurerait peut-être
Ce serait plus affreux s'il se mettait à rire...

—O lecteur, c'est ici la maison des tristesses.
Voici le beau parc mort où l'oubli fait sa trame.
Le maître du logis y passe... Le jour baisse...
Voici le puits sans roue et l'ortie et mon âme...

MAURICE MAGRE.

Noces d'Or

Ce matin à la cathédrale, a eu lieu une messe solennelle d'actions de grâces à l'occasion du cinquantième anniversaire du mariage de M. et Mme Francis Jean.

Toute la famille, et de nombreux amis, ont assisté à cette messe.

Nous réitérons au vénérable et estimé couple nos respectueuses félicitations.

Mariage

Samedi dernier les nombreux amis de M. Alfred Bleau, fils de M. J. A. F. Bleau se rendaient au Club Laurier pour le fêter à l'occasion de son mariage.

Il y a eu présentation de cadeaux, par M. le docteur Lachance; on fit plusieurs autres discours; on fit de la musique et du chant. Ce fut très cordial et très animé.

Hier matin, M. Bleau épousait, en la cathédrale de Saint-Boniface, Mlle Lorenza Savoie, fille de M. Savoie, de cette ville; c'est M. l'abbé Messier qui a béni le mariage.

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur à M. et Mme Bleau.

TRIBUNE LIBRE

Ste-Anne.—J'ai lu avec intérêt le compte rendu de l'assembée qui a eu lieu ici le 5 août, et qui a paru dans le journal *La Liberté,* en date du 12 courant.

Je ferai remarquer d'abord, à Monsieur qui signe un "Electeur" que le secrétaire de cette assemblée était Monsieur Gilbert LaRue et non pas M. J. A. N. Lane. Les deux noms ne sont certainement pas identiques et ne se ressemblent même pas. Quand au nom du président, il n'y a pas eu d'erreur, et le compliment n'a pu porter sur le voisin!

L'Electeur en question se plaint de mon impartialité parce que je n'aurais pas vu un seul mot de politique pendant le discours de l'un des orateurs et que je serais intervenu pour l'autre parce que celui-ci disait des vérités un peu dures à son adversaire. En effet, j'ai toléré pour le premier, non pour des couleurs de parti, mais tout simplement parce qu'il parlait poliment, et je suis intervenu pour le second, parce que je trouvais qu'il se servait d'expressions un peu blessantes, et même peu convenables à l'égard de son adversaire.

Malgré mon peu de jugement en matière, je crois que les principales fonctions d'un président de semblables assemblées sont d'introduire les orateurs et surtout de maintenir l'ordre. J'ajouterai, qu'à ma connaissance, aucun des assistants ne m'a fait remarquer que l'on s'écartait trop du sujet qu'on devait traiter. A mon humble avis, il n'y a que M. J. A. Cusson qui ait parlé d'une manière convenable et qui soit resté dans les limites du but pour lequel l'assemblée en question avait été convoquée, je l'en félicite.

Je crois que ces explications seront suffisantes pour prouver et démontrer que je n'ai pas été aussi coupable qu'un "Electeur" veut le faire croire, et qui se met ensuite à couvert sous un nom de plume.

N'ayant pas autant d'humilité et ne craignant pas la lumière, je ne cacherai pas mon nom.

EUGENE DESAUTELS.

Les jours se suivent

"L'argent ne fait pas le bonheur... Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée..." Sans compter les paraboles qui leur promettent le royaume des cieux, combien de proverbes a-t-on inventés pour consoler les pauvres de leur indigence?

Les pauvres n'en restent pas moins sceptiques, et, si on leur donnait le choix, il est assez probable que la plupart préféreraient avoir cent mille francs de rentes; on en connaît même quelques-uns, ô honte! qui seraient capables d'échanger leur excellente réputation contre une ceinture suffisamment dorée.

Mais voici mieux qu'un proverbe, mieux qu'une fable ou qu'une parabole; c'est l'histoire vraie du millionnaire John O'Brien, qui avait disparu depuis trois ans et que l'on avait cru assassiné. Un de ses amis vient de le retrouver, la figure et les mains noires de charbon, sur la plateforme d'une locomotive.

—Qu'est-ce que tu fais là?

—Chut! a répondu John O'Brien; ne dis pas que tu m'as reconnu; ne trahis pas mon secret!

—Quel est donc ton secret?

—Celui du bonheur!... J'étais las d'être millionnaire. N'avoir rien à faire qu'à dépenser beaucoup d'argent gagné par les autres, quelle existence vide et déprimante! J'ai voulu me faire une vie personnelle, me donner à moi-même une raison d'être, gagner le pain que je mange... Tu vois: maintenant je travaille, et tu n'imagines pas comme c'est amusant!

Une pareille aventure n'est-elle pas plus démonstrative que les récréations du somptueux philosophe Sénèque, qui, de temps à autre, s'enfermait dans une cabane pour jouer à la misère? Mais combien de pauvres diables vont se dire en soupirant: "Quel dommage que l'expérience contraire ne soit pas aussi facile! Ah! si seulement je pouvais me mettre millionnaire pendant six mois, pour voir un peu comme c'est assommant!"

GUSTAVE TERY.

Chronique de la Province

St-Lazare.—La confirmation a été donnée mardi le 26 août par S. G. Mgr Beliveau; il y a eu 22 filles et 26 garçons de confirmés; l'église et les résidences étaient décorées ainsi que la route principale par où Mgr est arrivé. M. le curé Lalonde et les dames et messieurs de la paroisse ont travaillé pour faire une belle réception a Monseigneur Beliveau; plusieurs familles sone venues de très loin pour assister à la confirmation.

—Dimanche dernier le Rév. Père Camper a donné le sermon en sauteux: il y avait un campement de sauvage près de l'église, car les sauteux amenaient à l'évêque des enfants pour être confirmés.

—La récolte est très belle et les cultivateurs sont à l'ouvrage.

De par le Monde

Mme EMMELINE PANKHURST SE REFUGIE EN FRANCE

Londres. — Mme Emmeline Pankhurst, chef des suffragettes militantes, est passé en France. La police des ports avait reçu l'ordre de la laisser sortir de l'Angleterre. On sait que Mme Pankhurst a été mise récemment en liberté temporaire.

UNE TOURNEE DE GRANDS ARTISTES

New-York.—Mme Melba et Jan Kubelik feront une tournée en Amérique, l'hiver prochain. Mme Melba chantera au Canada.

IL FAUT RESPECTER LES BUSTES DE GUILLAUME II

Berlin.—M. Schatz, de Sarargemund, membre d'une société française, a été condamné à quatre mois de prison pour avoir, au cours d'une réunion, tourné un buste de l'empereur et lui avoir mis la face contre le mur.

LA FORTUNE DE AUGUSTE BEBEL

Berlin.—Le chef socialiste Auguste Bebel, qui est mort, ces jours derniers, a laissé une fortune de $150,000.

CONDOLEANCES

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès de Madame Kenney, épouse de M. l'échevin Kenney.

Nous nous empressons d'offrir nos vives condoléances à notre concitoyen.

Le drapeau flotte à mi-mat à l'hôtel-de-ville.

REMIS

Nous recevons, trop tard pour publication un intéressant rapport de la soirée d'hier aux salles du Sacré-Cœur. A huit jours.

En Alberta, cette année, il sera construit par la "Alberta Farmer's Elevator Company," 46 élévateurs à grain prêts à recevoir, à temps, les grains de la récolte de cette année.

La Richesse acquise de la France

Dans le classement des pays selon l'importance de leur richesse, on sait que la France occupe un des premiers rangs. C'est que sa richesse n'est pas de celles dont la solidité est à la merci des contingences! Elle a surtout sa source, ses bases, ses assises, sa force dans la fortune privée, celle que les Français ont gagnée par leur labeur et leur esprit de prévoyance.

Si la France est riche, s'il est vrai que, suivant l'expression d'un de nos hommes d'État, "son or ruisselle sur l'univers," est-il possible d'évaluer cette richesse, de calculer l'avoir des Français? Sans doute, le problème est extrêmement délicat à résoudre, mais il est trop intéressant, trop palpitant pour qu'il n'ait pas déjà préoccupé et pour qu'il ne préoccupe pas encore les économistes français et étrangers. Aussi bien chaque fois que sont fournis aux statisticiens les éléments qui leur sont nécessaires pour suivre l'évolution de la fortune française, ceux-ci ne manquent pas de le faire.

Ces éléments sont, en l'espèce, les statistiques que le fisc publie régulièrement tous les ans sur les successions. On sait, en effet, que l'ouverture d'une succession donne lieu à la perception d'un droit par le Trésor.

C'est en faisant état de *l'annuité dévolutive,* qui n'est autre que le montant des capitaux provenant des successions et donations (dons entre vifs), qui chaque année changent de mains, qu'on arrive à évaluer d'une façon approximative, autant qu'il est possible de préciser en ces sortes de choses, le montant de la fortune privée de la France. Cherchons donc, sur ces bases, à déterminer la richesse acquise de notre pays.

En 1911, le nombre des successions déclarées s'est élevé à 371,851. Su rce nombre, 359,113 présentaient un excédent d'actif et 12,738 un excédent de passif, c'est-à-dire que les dettes des défunts étaient supérieures au montant des successions et qu'il n'y a eu rien à distribuer aux héritiers.

Le montant brut des 371,851 successions a atteint une valeur de 6 milliards 140 millions 482,108 francs. Le passif s'élevant à 378,757,395 francs, l'actif net, sur lequel l'impôt a été établi, s'est ainsi trouvé ramené à la somme de 5,761,724,713 francs.

Ainsi l'actif net des successions déclarées en 1911 s'est élevé en chiffres ronds à 5 milliards 762 millions de francs. Si donc nous ajoutons à ce total le montant des donations (contrats de maiages, dons, etc.) effectuées en l'année 1911, soit 1 milliard 200 millions de francs, nous obtenons pour l'annuité dévolutive, ou, si l'on aime mieux, pour la valeur totale des capitaux transmis par successions et donations, 6 milliards 962 millions de francs. Si, d'autre part, comme on l'admet généralementales, cette somme représente ment après des recherches expéri- la trente-troisième partie de la fortune privée de la France, c'est-à-dire que ces capitaux sont censés demeurer en possession des nouveaux propriétaires pendant 33 ans (taux moyen de survie des héritiers aux défunts ou donateurs), tion de la somme de 6 milliards il apparît donc que la multiplica- 962 millions de francs par 33 doit donner le montant approximatif de la richesse acquise des Français, soit 230 milliards de francs envrion.

MAX DUTRAY.

Projet pour la construction des nouveaux édifices du gouvernement à Ottawa, Canada

LES architectes sont invités à soumettre des croquis et dessins dans un concours préliminaire pour la construction d'édifices pour les ministères et les cours de justice.

Le jury choisira six dessins parmi ceux qui seront rpésentés à ce concours préliminaire et les auteurs de ces dessins seront invités à soumettre des dessins plus élaborés à un concours final. Les cinq compétiteurs malheureux à ce concours final, recevront chacun des honoraires de trois mille dollars ($3,000.)

L'ouvrage que le Gouvrnement a l'intention d'exécuter immédiatement sera confié à l'auteur du dessin choisi par le Jury.

Le concours est limité aux sujets britannique pratiquant leur profession dans l'Empire Britannique.

Le Gouvernment a choisi comme membres du Jury chargé d'agir en son nom, MM. T. E. Collutt, J. H. G. Russell et J. O. Marchand.

Les dessins du premier concours devront être adressés au soussigné et livrés à Ottawa (franco), pas plus tard que le 2 janvier 1914, à midi.

On peut se procurer les conditions des deux concours en s'adressant au soussigné, et au bureau du Haut Commissaire Canadien, 17 rue Victoria, Londres, Ang.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 18 août 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. —46093—43-44.

—File complète du *Manitoba* a vendre. S'adresser aux bur eau du *Manitoba.*

NOTICE

CITY OF ST. BONIFACE

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By a virtue of a warrant issued by the Mayor of the City of St. Boniface in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the City of St. Boniface, to me directed, bearing date the twenty-seventh day of August, A.D., 1913, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described, being in the City of St. Boniface, for the arrears of taxes due thereon, together with costs, which arrears of taxes and costs are hereinafter set out, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be paid not later than six o'clock in the afternoon of the first day of October, A.D. 1913, I will on Thursday ,the second day of October, A.D. 1913, at the hour of two o'clock in the afternoon of that day, at the council chamber, at the City Hall, in the City of St. Boniface, proceed to sell by auction the said lands for the said arrears of taxes and costs :—

Lot	Block	Parish Lot D.G.S.	Plan No.	Arrears of taxes	Costs	Total
1032		RCMP	76	$ 42 29	50	$ 42 79
1033		RCMP	76	72 43	50	72 93
1087		RCMP	76	138 95	50	139 45
1088		RCMP	76	366 28	50	366 78
1089		RCMP	76	208 27	50	208 77
1	1	75	1028	4 50	50	5 00
5 to 34 both inclusive	1	75	1028	135 00	50	135 50
41 to 44 both inclusive	1	75	1028	18 00	50	18 50
1	2	75	1028	4 54	50	5 04
4 to 9 both inclusive	2	75	1028	27 18	50	27 68
14 and 15	2	75	1028	9 06	50	9 56
17 and 18	2	75	1028	9 06	50	9 56
23 to 27 both inclusive	2	75	1028	22 66	50	23 16
30 to 40 both inclusive	2	75	1028	49 90	50	50 40
58 and 59	2	75	1028	50 92	50	51 42
67 and 68	2	75	1028	50 92	50	51 42
15 to 38 both inclusive	3	75	1028	104 00	50	104 50
41 and 42	3	75	1028	8 66	50	9 16
3 to 37 both inclusive	4	75	1028	151 65	50	152 15
49	4	75	1028	12 79	50	13 29
52	4	75	1028	12 79	50	13 29
54 to 56 both inclusive	4	75	1028	38 37	50	26 10
57 and 58	4	75	1028	25 69	50	26 10
4 and 5	5	75	1028	8 66	50	9 16
6 to 25 both inclusive	5	75	1028	86 63	50	87 13
25 and 26	6	75	1028	28 58	50	29 08
34	6	75	1028	12 59	50	13 09
35	6	75	1028	12 59	50	13 09
36	6	75	1028	12 59	50	13 09
38	6	75	1028	12 59	50	13 09
39	6	75	1028	12 59	50	13 09
40	6	75	1028	12 59	50	13 09
13	1	74—75	1053	5 65	50	6 15
115 and 116	1	74—75	1053	19 08	50	19 58
125	1	74—75	1053	5 65	50	6 15
147 and 148	1	74—75	1053	11 28	50	11 78
1	2	74—75	1653	5 04	50	5 54
3 and 4	2	74—75	1053	14 30	50	14 80
115	2	74—75	1053	5 35	50	5 85
116	2	74—75	1053	21 27	50	21 77
1 to 7 both inclusive	1	RCMP	1306	98 56	50	99 06
1	2	RCMP	1306	18 56	50	19 06
16 to 21 both inclusive	2	RCMP	1306	54 40	50	54 90
22 to 24 both inclusive	2	RCMP	1306	19 64	50	20 14
25	2	RCMP	1306	6 90	50	7 40
1	5	RCMP	1306	12 30	50	12 80
2	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
3	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
4	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
5	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
6	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
7	5	RCMP	1306	12 25	50	12 75
8	5	RCMP	1306	46 47	50	46 97
19	5	RCMP	1306	9 84	50	10 34
20	5	RCMP	1306	9 84	50	10 34
21	5	RCMP	1306	9 84	50	10 34
22	5	RCMP	1306	11 11	50	11 61
31	5	RCMP	1306	18 70	50	19 20
32	5	RCMP	1306	17 85	50	18 35
33 to 40 both inclusive	5	RCMP	1306	138 40	50	138 90
41	5	RCMP	1306	17 30	50	17 80
42 and 43	5	RCMP	1306	34 60	50	35 10
44	5	RCMP	1306	21 30	50	21 80
14	3	RCMP	1507	20 15	50	20 65
15	3	RCMP	1507	25 70	50	26 20
11	6	RMCP	1507	69 95	50	70 45
25	8	RCMP	1507	27 10	50	27 60
6	10	RCMP	1507	27 10	50	27 60
7	10	RCMP	1507	27 10	50	27 60
8	10	RCMP	1507	27 10	50	27 60
13	10	RCMP	1507	27 10	50	27 60
33	10	RCMP	1507	85 75	50	86 25
629 Westerly 66 feet		76	64	201 11	50	201 61
637 and East half of 635		76	64	467 60	50	468 10
652 M.E. 30 ft. of M.W. 48 ft.		77	77	146 60	50	147 10
428 East half	9	76	203	77 58	50	78 08
665		76	224	210 60	50	211 10
23 Except Rue Thibault and Lane		76—77	716	86 60	50	87 10
24 Except Rue Thibault and Lane		76—77	716	49 70	50	50 20
828		76	10	226 34	50	226 84
830		76	10	202 23	50	202 73
943		76	10	138 83	50	139 33
904		76	137	26 37	50	26 87
906		76	137	26 37	50	25 87
908		76	137	26 37	50	26 87
910		76	137	26 37	50	26 87
29		76	711	166 40	50	166 90
70		76—77	716	204 15	50	204 65
5		76	989	155 78	50	156 28
9	1	80—85	1209	34 72	50	35 22
10	1	80—85	1209	34 72	50	35 22
20	2	80—85	1209	52 16	50	52 66
10	3	80—85	1209	24 70	50	25 20
6	2	81	4	14 45	50	14 95
7	2	81	4	14 45	50	14 95
1	3	81	4	20 30	50	20 80
2	3	81	4	14 00	50	14 50
3	3	81	4	14 00	50	14 50
4	4	81	4	14 00	50	14 50
1		101	73	70 00	50	70 50
2		101	73	70 00	50	70 50
8		101	73	47 65	50	48 15
9		101	73	42 98	50	43 48
16 West half		101	73	31 25	50	31 85
17		101	73	109 20	50	109 70
18		101	73	19 55	50	20 05
19		101	73	10 16	50	10 66
20		101	73	32 07	50	32 57
9 East half	54	93—100	385	39 95	50	40 45
7	3	80—89	386	100 30	50	100 80
6	4	80—89	368	64 18	50	64 68
17	4	80—89	386	24 25	50	24 75
3	5	80—89	386	131 70	50	132 20
19		89	1116	153 65	50	154 15
25		89	1116	165 15	50	165 65
26		89	1116	163 13	50	163 63
8	17	80—89	386	50 87	50	51 37
4 Except Westerly 100 ft.	21	80—89	386	37 27	50	37 77
11	23	80—89	386	87 03	50	87 53
5	24	80—89	386	40 91	50	41 41
6	24	80—89	386	40 91	50	41 41
10	25	80—89	386	152 33	50	152 83
20-21-22 Less Right-of-way	25	80—89	386	442 85	50	443 35
19 East 70 feet	27	80—89	386	77 20	50	77 70
22	27	80—89	386	77 10	50	77 60
28 South half	27	80—89	386	37 32	50	37 82
28 North half	27	80—89	386	34 11	50	34 61
10	29	80—89	386	56 65	50	57 15
13 Northerly 33 1-3 feet	29	80—89	386	38 07	50	38 57
26 Southerly thirty-three ft	29	80—89	386	123 53	50	124 03
26 N. 17 ft. and 27-South sixteen feet	29	80—89	386	123 20	50	123 70
1	30	80—89	386	156 30	50	156 80
11	35	80—89	386	110 80	50	111 30
72		82	651	111 05	50	111 55
41		87	692	93 81	50	94 31
86		87	692	151 08	50	151 58
92 East half		87	692	78 35	30	78 85
35		86	737	62 20	50	62 70
3	1	81	1098	9 95	50	10 45
4	1	81	1098	9 95	50	10 45
5	1	81	1098	9 95	50	10 45
6	1	81	1098	9 95	50	10 45
7	1	81	1098	11 31	50	11 81
8	1	81	1098	11 31	50	11 81
9	1	81	1098	11 31	50	11 81
10	1	81	1098	11 31	50	11 81
11	1	81	1098	11 31	50	11 81
1	2	80	1201	34 43	50	34 93
2	2	80	1201	16 99	50	17 49
4	2	80	1201	16 99	50	17 49
13	2	80	1201	78 03	50	78 53
13	3	80	1201	22 60	50	23 10
14	3	80	1201	27 35	50	27 85
21	3	80	1201	22 60	50	23 10
30	3	80	1201	37 60	50	38 10
31	3	80	1201	22 53	50	23 33
47	3	80	1201	22 62	50	23 12
48	3	80	1201	22 62	50	23 12
19		97	1553	17 77	50	18 27
20		97	1553	17 77	50	18 27
6	2	99—100	385	87 86	50	88 36
19	16	93—100	385	42 00	50	42 50
1	21	93—100	385	43 98	50	44 48

Lot	Block	Parish Lot D.G.S.	Plan No.	Arrears of taxes	Costs	Total
4	30	93—100	385	151 55	50	152 05
7	33	93—100	385	42 16	50	42 66
8	33	93—100	385	42 16	50	42 66
24	33	93—100	385	51 87	50	52 37
25	33	93—100	385	51 87	50	52 37
9	38	93—100	385	213 45	50	213 95
11	43	93—100	385	44 15	50	44 65
12	43	93—100	385	42 16	50	42 66
9	47	93—100	385	197 19	50	197 69
9	49	93—100	385	74 50	50	75 00
10	49	93—100	385	76 49	50	76 99
14 South half	53	93—100	385	50 82	50	51 32
15	53	93—100	385	101 62	50	102 12
17	53	93—100	385	85 70	50	86 20
19	53	93—100	385	85 70	50	86 20
13 Easterly 30 feet	2	80—89	386	206 90	50	207 40
14½ Easterly 28 feet	2	80—89	386	138 16	50	138 66
11 and Easterly 5 ft. of 10	7	80—89	386	317 15	30	317 65
17	7	80—89	386	160 42	50	160 92
24	7	80—89	386	141 81	50	142 31
11 Northerly 16 feet	8	80—89	368	147 43	50	147 93
11 Southerly 40 ft. of N.H.	8	80—89	368	292 43	50	292 93
22	8	80—89	386	145 01	50	145 51
16 Easterly 15 feet	10	80—89	386	67 10	50	67 60
16 Westerly 33 feet	10	80—89	386	100 06	50	100 56
17 and Easterly 18 ft. of 18	10	80—89	386	331 14	50	331 64
7	15	80—89	386	219 40	50	219 90
8	15	80—89	386	152 83	50	153 33
20 and 21, except N. 42 ft.	15	80—89	386	192 21	50	192 71
4 Easterly 10 feet & W. 20 feet of 5	18	80—89	386	71 63	50	72 13
10 East half	18	80—89	386	109 92	50	110 42
7	35	80—89	386	115 45	50	115 95
8	35	80—89	386	111 91	50	112 41
16 East half		87	692	80 66	50	81 16
3		86	737	124 45	40	124 95
15 East half		86	737	42 94	50	43 44
68		86	737	126 90	50	127 40
4		91	948	69 10	50	69 60

Description	Arrears of taxes	Costs	Total
That portion of Lot 76 of the Parish of St. Boniface, described on Certificate of Title, registered in the Winnipeg Land Titles Office, No. 40082, excepting thereout and therefrom land taken for the Right-of-way of the National Transcontinental Railway according to plan No. 1580, registered in Winnipeg Land Titles Office	25648 51	50	25649 01
Block lettered "E" according to Plan 433 registered in Winnipeg Land Titles Office, excepting thereout and therefrom the land taken for the Right-of-way of the Grand Trunk Pacific Railway, Union Stock Yard Spur, and also excepting that portion of said Block "E" lying and being to the East of a line drawn across said lot parallel to the western boundary of said Block "E" from a point in the Southerly boundary of said Block, distant easterly therefrom 894 feet from the South-west corner	660 24	50	660 74
Block elttered "G" according to Plan No. 433, described on Certificate of Title No. 201519	700 76	50	701 26
Block lettered "G" according to Plan No. 433, described on Certificate of Title No. 201518	200 41	50	200 91
That portion of ot lettered "A" according to a plan of Sub-division of Lot 82 of the Parish of St. Boniface registered in the Winnipeg and Titles Office as No. 652, described on Certificate of Title No. 150583	49 67	50	50 17
The most easterly one hundred feet of lot lettered "A" according to a plan of subdivison of lot 82 of the Parish of St. Boniface registered in the Winnipeg and Titles Office as Number 65 excepting the most southerly twenty-five feet of the most northerly fifty feet	204 22	50	204 72
All that portion of the most northerly twenty-seven and eight etnths feet in width of lot "A" according to plan number 651, registered in the Winnipeg Land Titles Office which lies between two lines drawn at right angles to the northerly limit of said lot from points distant easterly thereon one hundred and twenty-eight and five tenths feet and two hundred and twenty-one and five tenths feet respectively from the northwest corner of said lot	63 73	50	64 23
All that portion of lot "A" according to plan number 651 registered in the Winnipeg Land Titles Office, which lies between the following limits:—Bounded on the west by the westerly limit of said lot; on the east by the production southerly of the western limit of St. Joseph Street as the said Street is shown on Plan No. 386 and on the north and south by two lines parallel with the northern limit of said lot and perpendicularly distant southerly therefrom fifty-three end eighty-six feet respectively	118 76	50	119 26
production southerly of the western limit of St. Joseph Street as the said Street is shown on Plan No. 386 and on hte north end south by two lines parallel with the northern limit of said lot and perpendicularly distant southerlly therefrom fifty-three and eighty-six feet respecively	118 76	50	119 26
All that portion of lot "A" according to plan Number 651 registered in the Winnipeg Land Titles Office contained within the following limits:—Commencing at the northwest corner of said lot, thence easterly along the northern limit of said lot one hundred and twenty-eight and five tenths feet, thence southerly at right angles to the northern limit of said lot fifty-two and eight tenths feet; thence westerly parallel with said northern limit to the western limit of said lot; thence northerly along said western limit to the point of commencement	245 50	50	246 00

N.B.—The abreviation RCMP., where it appears in the above advertisement means "Roman Catholic Mission Property"; "D.G.S." means Dominion Government Survey"; 'M'.E." means "Most Easterly"; M.W. means "Most Westerly"; "ft." means "feet"; "N" means "North"; "N.H." means "North Half".

Dated at St. Boniface, the twenty-seventh day of August, A.D., 1913.

J. B. COTE, *Treasurer.*

NOTICE

Rural Municipality of Tache

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Tache, in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the said Municipality, to me directed, and bearing date the Fifteenth day of August, A.D. 1913, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described, for the arrears of taxes due thereon with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will on Tuesday the Thirtieth day of September, 1913, at the council chamber in the Parish of Lorette, in the said rural Municipality, at the hour of two o'clock in the afternoon, proceed to sell by public auction the said lands for arrears of taxes and costs.

Description	Sec.	Twp.	R'ge.	Acres more or less	Arrears of Taxes	Costs	Total
1 SW¼ and S½ of NW¼	9	8	4	240	$151 02	$50	$151 52
2 NW¼ and N½ of SW¼	31	8	4	240	131 23	50	131 73
3 S½ of NW¼	17	9	4	77	50 26	50	50 76
4 N½ of NW¼ 4 and N½ of N½	5	8	5	238	117 95	50	118 45
5 NE¼	21	8	5	160	77 75	50	78 25
6 W½ of E½ of Lot 36 Parish of Lorette				47	36 99	50	37 49
7 E½ of E½ of Lot 36 Parish of Lorette				46	36 99	50	37 49
8 W½ of NW¼ and W½ of W½	14 and 23	9	4	239	105 79	50	106 29
9 Wly. 6 Chs. in width of Lot 51, Lorette 94					43 58	50	44 08
10 W½ of NW¼ and NE¼	4 and 5	9	6	240	111 22	50	111 72
11 NE¼	26	9	6	160	84 33	50	84 83
12 NW¼ and N½ of SW¼	1	9	7	240	85 28	50	85 78
13 N½	11	9	4	320	357 66	50	358 16
14 NE¼	29	9	5	160	227 30	50	227 80

All the above lands are patented with the exceptions of the last two lots.

Dated at Lorette, this Twenty-fifth day of August, A.D. 1913.

E. J. R. ARPIN, *Secretary-Treasurer.*

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Johann Andreas Horn, de la Cité de Calgary, dans la province d'Alberta, autrefois de la Cité de Winnipeg, machiniste, demandera lors de la prochaine session au Parlément du Canada, un "Acte de Divorce" contre son épouse, Elenora Horn, (née Loëwenberger) de la Cité de New Westminster, dans la province de la Colombie Britannique, pour cause d'adultère.

Daté à la Cité de Calgary, province d'Alberta, ce 27ième jour de Juin A. D. 1913.

LENT, JONES & MACKAY,
Solliciteurs de l'Applicant.

36-49

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entree du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

—*Le Manitoba* paraîtra à huit pages mercredi prochain.

—Maison à louer, No. 154 rue Des Meurons. S'adresser à M. J. A. Charette.

—La parade annuelle des Arts et Métiers aura lieu à Winnipeg le 1er septembre.

—Son Honneur le maire et Madame Berry sont revenus vendredi d'une promenade dans l'Ouest.

—On espère que l'hôtel Fort Garry, à Winnipeg, pourra être ouvert dans les premiers jours d'octobre.

—Mme Louis Laurendeau et Mlle Laurendeau sont de retour d'une promenade dans la province de Québec.

—Sa Grandeur Mgr l'Arhevêque de Saint-Boniface est partie jeudi pour un voyage dans la province de Québec.

—On demande une bonne servante. Bons gages. S'adresser à Madame J. A. Charette, 130 rue Richot, Saitn-Boniface.

—Son Honneur le maire Deacon essaye de procurer à Winnipeg la convention des manufacturiers canadiens l'an prochain.

—Les cours à bestiaux de St-Boniface sont en opération définitive depuis l'inauguration qui en a été faite la semaine dernière.

—Les trains de l'est nous apporte chaque jour des centaines de travailleurs qui viennent aider nos campagnes à faire leurs récoltes.

—*Le Manitoba* de cette semaine a été *composé* à peu près exclusivement avec notre nouvelle machine, une puissante Mergenthaler.

—Maître Labori, bâtonnier du barreau de Paris, est passé jeudi à Winnipeg en route pour Montréal où il assistera à la convention du barreau d'Amérique.

—M. J. R. Panneton, de la Banque d'Hochelaga, Saint-Boniface, est parti la semaine dernière pour Montréal et Trois-Rivières en visite dans sa famille.

—M. J. A. Desjardins, de la Maison Desjardins & Frère, directeurs de funérailles, Avenue Provencher, est parti mardi pour un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—M. et Mme François Lavoie, rue Dumoulin, sont de retour depuis jeudi d'un voyag à Rochester, Minn. Mme Lavoie dont la santé laissait à désirer et pour qui ce voyage avait été entrepris se porte mieux.

—Un grand nombre de personnes sont venues visiter les ateliers du *Manitoba* depuis l'installation de notre nouvelle machine à composer. Nous avons été heureux de leur souhaiter la bienvenue à notre établissement.

—Rosario, jeune fils, âgé de 12 ans, de M. l'échevin Marion, s'est fait casser une jambe jeudi soir par une voiture traversant la rue Dawson. Le jeune homme a été conduit à l'hôpital, et il est sous les soins du Dr Lachance.

—MM. Arthur et Henri Cusson de cette ville ont eu récemment la visite de M. Edouard Rivet, riche manufacturier de Boston. L'apparence de Winnipeg a beaucoup frappé M. Rivet et il prédit à la capitale du Manitoba un grand avenir.

—Malgré la rareté de l'argent, la ville de Saint-Boniface a émis la semaine dernière plusieurs permis de construction. Le tout se monte à près de $20,000.00. La ville de Saint-Boniface en est arrivé à une situation telle que son progrès ne peut plus être arrêté.

La coupe du blé est générale dans la province. Jusqu'à présent la pluie a fait peu ou point de dommages. Dans ce pays, ou le blé est notre ressource suprême, nous devrons vivre encore quelques semaines d'inquiétude avant d'être assurés du succès de l'année.

—M. et Mme Brabant, de passage à Saint-Boniface, (Hôtel Québec) demandent des renseignements au sujet de leur fils Antoine. Si le jeune homme a de la sympathie pour ses parents, il sera reçu jusqu'à vendredi matin. seignements certains recevra une Toute personne donnant des renrécompnese généreuse. Ecrire après vendredi à 1187 rue Dorion,

—"D'après moi, la récolte du blé dans les trois provinces sera en moyenne de 20 minots par care. Nous avons vu des récoltes allant jusqu'à 25 et 28 minots par acre, et même plus haut. Un point sur lequel je veux appuyer c'est que la récolte rapportera au producteur plus d'argent que l'année dernière. Il n'y a pas eu de dommages; la qualité du blé est excellente et la température est idéale. Je crois que notre grain sera primé très haut cette année et je ne suis pas seul de cette opinion." (*Interview de M. Nicholas Bawlf, de la* et demanderont à la Compagnie Bawlf Grain Company. M. Bawlf est de retour d'un voyage à travers les trois provinces et il a examiné les champs de blé partout.)

—Les employés qui travaillent sur les convois du Pacific se réuniront le 15 septembre à Winnipeg et edmanderont à la Compagnie de faire un ajustement nouveau de leur salaire et de leurs heures de travail.

—Cette semaine au Walker, la comédie vaudeville *The Passing Show of 1912;* la troupe se compose de 134 acteurs et actrices, et la comédie a trois actes. La semaine prochaine *Kitty Gordon* et l'opérette *The Enchantress.*

—Le compte de banque de la ville de Winnipeg accuse un déficit. Le maire dit, cependant, que la situation n'est pas mauvaise et que, à la fin de l'année, le montant surtiré sera de sept à huit cent mille piastres de moins que l'an dernier à pareille époque.

—Au bureau du C.N.R. on dit que la ligne Sudbury-Port Arthur —450 milles—sera prête pour le trafic à la fin de décembre. Ceci veut dire que la compagnie pourra transporter le blé de l'ouest, sur ses lignes, jusqu'aux ports de l'est. Cette amélioration aidera grandement au transport du blé, même de 1913.

—Un phénomène! Un nommé H. Blanchard, de Transcona, employé au département de la lumière de la ville a reç une décharge électrique de 13,000 volts, mardi dernier. Il a perdu connaissance immédiatement et il a été transporté à l'hôpital de Saint-Boniface, mais on assure qu'il ne mourra pas. C'est un fait extraordinaire, car les exécutions, aux Etats-Unis, ne demandent même pas ce voltage.

—Mardi dernier un grand nombre de catholiques de Winnipeg, Saint-Boniface et des paroisses environnantes se sont rendues en pèlerinage à Ste-Anne des Chênes. Il y eut grand'messe, et sermon par M. l'abbé DeMunter. A trois heures vénération des saintes reliques et bénédiction du Saint Sacrement. Les pèlerins sont arrivés dans la soirée, très satisfaits de leur voyage et très impressionnés par la beauté des cérémonies. On estime à 800 le nombre de ces pèlerins.

PETITES ANNONCES

—Chambres garnies à louer. S'adresser au No. 169 avenue Provencher, Saint-Boniface.

—On demande une servante, s'adresser à Mme J. A. Marion No 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Perdue: une épinglette. Une récompense de $5.05 sera payée à la personne qui la rapportera à M. Lanthier; No 207 rue Horace, Norwood.

—Maison à louer, 118 rue Aulnaux, $10.00 par mois. S'adresser à The Guilbault Co. Ltd., rue des Meurons, Saint-Boniface. Tel. Main 604.

—Maison à louer; 235 rue Youville, 7 chambres. $18. par mois. S'adresser à la Cie. Guilbault Ltée., rue de Meuron. Tel. M. 604 et M. 7442.

—Maison à vendre ou à louer sur la rue Ritchot No. 111, avec écurie pour 8 chevaux S'adresser à J. C. Bacuez, 112 rue Aulneau, Saint-Boniface. Phone Main 3819.

—A vendre par encan: ameublement complet de maison privée, au No 97 rue Dubuc (Norwood) Saint-Boniface, le 30 août 1913, a 2 heures p. m. W. Rochon, propriétaire.

—Logements à louer; boutique de barbier et magasin, coin des rues Hamel et St-Jean-Baptiste. S'adresser à François André, 147 rue de la Morénie, Saint Boniface. Tel. Main 6125.

—La compagnie de meubles Leslie de Winnipeg a donné aux Cadets de Saint-Boniface un équipement de camp pour le meilleur tir au camp, et ce prix a été gagné par Willy Lévesque.

—On désire louer une maison toute moderne de 7 à 8 chambres dans les environs du Collège et de l'école Provencher. Addresser toute correspondance contenant renseignemenis complets à ce sujet aux soins du *Manitoba.*

—4 Logements à louer, avec poele électrique. Magasin, restaurant ou boutique de barbier, coin des rues Hamel et Saint-Jean-Baptiste. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. François André, 147 rue de la Morenie, Saint-Boniface. Tel. Main 6125.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St. Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

Concours de Photographie Scenique

Entree ouverte a tout resident du Manitoba

Le Département Provincial d'Agriculture et de l'Immigration annonce qu'il a besoin de bonnes photographies du Manitoba pour fins de publicité et il offre les prix suivants:

Meilleure photographies	$15.00 comptant
Seconde	10 00 comptant
Les trois suivantes	5 00 comptant
Les cinq suivantes	3 00 comptant
Les dix suivantes	2 00 comptant
Les vingt-cinq suivantes	1.00 comptant

UN PRIX SPECIAL

Prix spécial pour la photographie la plus artistique d'un troupeau, moutons ou autres du genre .... $10.00.

CONDITIONS

1.—N'importe qui étant résident dans la Province du Manitoba peut concourir.

2.—Chaque photographie soumise sera considérée comme une entrée séparée.

3.—Une seule personne peut soumettre le nombre de photographies qu'elle voudra; elle peut gagner n'importe quel nombre de prix suivant son mérite.

4.—A chaque photographie on devra ajouter un billet donnant amples renseignements sur le sujet, tel que location, le nom du cultivateur, le nom et l'adresse du compétiteur, et tout fait explicatif nécessaire ou intéressant.

5.—Les photographies seront jugées entièrement sur leur mérits: sur leur excellence comme photographie et leur valeur pour fins de publicité.

6.—On peut choisir n'importe quel sujet. cependant les sujets préferés sont les scènes montrant les animaux de tous genres; Troupeau de vaches à lait, groupe de chevaux, bêtes à cornes, cochons, moutons, volailles, etc. On peut aussi envoyer des photographies de jardins et des photographies de fermes en général.

7.—Le Département se reserve le droit de conserver n'importe quelle photographie, que ces photographies gagnent des prix ou non. Toutes les photographies dont on n'aura pas besoin seront renvoyées promptement

Le concours se terminera le 31 août 1913. (On donnera le résultat du concours dans les dix jours qui suivront). Adresse

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE,

WINNIPEG, MANITOBA.

—L'exposition annuelle des fleurs et légumes à St. Vital est commencée hier, et durera jusqu'à ce soir. Un grand nombre de personnes se rendent sur les terrains coin des chemins Ste-Marie et St. Vital. Cette partie des abords de Winnipeg s'est considérablement embellie depuis quelques années. On y plante des arbustes et des fleurs en quantité. Quant aux légumes, le marché a reconnu leur supériorité depuis de longues années.

—Le premier blé battu dans le district de Brandon a été transporté dans cette ville mardi; qualité excellente et bon rendement.

—On se plaint à Winnipeg que la ville éventre trop facilemnet les rues pour faire de nouveaux travaux. On pourrait en dire autant à Saint-Boniface, car il n'y a pas de doute que si la compagnie des tramways avait vu plus juste il y a quelques années, elle n'aurait pas été obligée de tout briser nos pavés sur les rues Marion, Des-Meurons et Taché comme elle fait depuis le commencement de l'été pour poser ses rails.